

vateurs progressistes pour retarder les travaux de la Chambre. On n'a pas dit un mot de l'après-midi, et voilà qu'on nous critique ce soir, parce que cinq députés ont présenté des motions relatives à la pension de sécurité de la vieillesse.

[Traduction]

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le député va au-delà de la question de privilège soulevée à l'origine. Il aborde un sujet traité hier. Je dois dire que la motion du député de Shefford (M. Rondeau) préoccupe la présidence. Je n'ai pas entendu tout ce qui s'est dit mais j'ai cru comprendre que les arguments sont d'égale valeur.

J'espère que les députés ne soulèveront pas continuellement la question de privilège pour, en fait, s'engager dans un débat. J'accorde la parole au député de Saint-Hyacinthe.

[Français]

M. Wagner: Alors, toujours dans le plus grand respect des privilèges du député de Lotbinière, je voudrais poursuivre en disant, monsieur le président . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre.

M. Wagner: . . . je voudrais poursuivre en disant, monsieur le président, que ce n'est certainement pas de petite «procédurite» dont se sont rendus coupables nos amis les créditistes, mais je dirai de grande «procédurite», parce que je me suis demandé, alors qu'ils présentaient cette avalanche de motions et d'amendements, et faisaient toutes sortes de rappels au Règlement, s'ils le faisaient par naïveté, par ignorance du Règlement ou pour retarder, de propos délibéré, l'adoption de cette loi.

Et lorsque j'ai relu des amendements semblables, presque mot à mot, qui ont déjà été présentés à la Chambre le 17 décembre 1970, et qu'on retrouve à la page 2162 des débats de la Chambre, lorsque je constate que les décisions du président de la Chambre étaient fort bien connues de nos collègues du Crédit social, je me demande—bien que le Règlement m'interdise de m'interroger sur leur bonne foi—jusqu'à quel point on peut les considérer comme sincères dans l'attitude qu'ils ont adoptée ici. Je leur dirai évidemment que leur attitude nous a scandalisés, mais nous n'en sommes pas à un scandale près.

Monsieur le président, le député de Lotbinière nous demandait tout à l'heure quelle était notre attitude en ce qui touche les personnes âgées. Je lui enverrai le texte du discours que je prononçais à la Chambre le 2 mars, texte que j'ai fait distribuer évidemment à tous mes électeurs de la circonscription de Saint-Hyacinthe. J'en enverrai, dis-je, une copie au député de Lotbinière, afin qu'il sache bien que nous, de ce côté-ci de la Chambre, avons à cœur le bien-être des personnes âgées; nous désirons que le gouvernement les traite avec infiniment de justice; nous voulons que le gouvernement . . .

[Traduction]

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Étant donné que tous les orateurs de ce soir ont exprimé leur intérêt à l'égard des personnes âgées et le désir de voir ce bill adopté dès que possible, et que chacun a eu l'occasion d'exprimer son opinion, je me demande si nous ne pourrions pas convenir de mettre la question aux voix.

Des voix: Le vote!

[Français]

M. Fortin: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Sécurité de la vieillesse

Oui, monsieur le président, j'invoque le Règlement.

J'aimerais, avec le concours de mes collègues, proposer que la Chambre continue de siéger jusqu'à l'adoption de ce bill, qui est extrêmement important. Nous sommes d'accord pour collaborer.

M. Wagner: Monsieur le président, quant à moi, je voudrais suggérer, au nom de mes collègues, que la motion soit mise aux voix, s'il y a lieu, à 10 heures, car dans deux minutes j'aurai terminé mes remarques.

M. Fortin: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Si le député de Saint-Hyacinthe suivait . . .

Monsieur le président, si le député de Saint-Hyacinthe suivait le débat, il saurait que la Chambre est actuellement saisie d'une motion du député de Shefford, sur laquelle la présidence a réservé sa décision, et que, par conséquent, il ne saurait proposer que la motion soit mise aux voix à 10 heures.

Seulement, nous sommes unanimement d'accord pour continuer ces travaux, permettre à l'Orateur de décider de la recevabilité de notre motion, sommes d'accord que celle-ci soit mise aux voix ce soir, pour être sûrs que tous les partis de la Chambre fassent comme le Crédit social, c'est-à-dire travaillent en faveur des personnes âgées, et que l'on règle ce problème une fois pour toutes.

[Traduction]

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Si certains députés peuvent en être reconfortés, je puis informer la Chambre que je serais prêt à rendre ma décision dans cinq ou dix minutes. Les députés de Saint-Hyacinthe (M. Wagner) et de Regina-Lake Centre (M. Benjamin) désirent participer au débat. Je vois d'autres mains levées. Mais je ne suis pas obligé de voir l'horloge tant que quelqu'un ne me dira pas l'heure qu'il est. Un député a-t-il dit qu'il était 10 heures?

Une voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: Le député de Saint-Hyacinthe.

[Français]

M. Wagner: Monsieur le président, je remercie l'honorable député de Lotbinière de cette leçon de procédure et, au surplus, je reconnais que je ne suis pas aussi versé que lui en «procédurite.»

Monsieur le président, je disais il y a quelques instants que bien que tous mes collègues et moi-même trouvions que les majorations proposées par le gouvernement sont nettement insuffisantes, nous reconnaissons qu'elles marquent pourtant un progrès dont les personnes âgées pourront profiter le plus tôt possible. Avec tous les autres députés, je crois qu'il est souhaitable de voir le jour où l'on pourra abaisser à 60 ans l'âge d'admissibilité à la pension de sécurité de la vieillesse. C'est dans ce sens que nous voulons travailler, et nous entendons appuyer le projet de loi actuellement à l'étude.

Il est évident, monsieur le président, qu'il ne faut pas que les méandres de la procédure puissent mettre obstacle à des droits légitimes. Malheureusement—je l'ai dit au début et je terminerai mes remarques sur cette même réflexion—le spectacle que nous ont donné nos collègues du Crédit social en est un que les personnes âgées ne méritaient pas. Je suis d'accord avec mes amis créditistes sur l'augmentation des pensions. Je suis d'accord pour que l'âge d'admissibilité soit abaissé, mais je dis non aux